

# COMPTE RENDU DE SÉANCE

## DU 19 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, Maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 12 mai 2022

**Étaient présents** : Mmes et MM. AMEIL Marc - ANELARD Maryannick - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - MARECHAL Christine - MAZUIR Marie-Laure - RENOUD Clément.

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

**Absents excusés** : Mmes. BOUCHARD Sabrina - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - JACOBBERGER Christophe - JEAN Denis - MON MATHEY Estelle - MONTANGERAND Jean-Michel

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

*Préalablement à la réunion, ont été reçus à leur demande par le conseil municipal le représentant de la MARPA, Monsieur Bernard POULET, et les correspondants de presse locaux, Messieurs Gérard DUBOIS et Bernard DAUJAT.*

*Au moment où l'actualité attire l'attention sur les conditions de vie des personnes âgées dans les structures spécialisées, le président et le trésorier de la MARPA de la VEYLE rappellent aux habitants de la commune de Perrex que leurs aînés peuvent, dans la mesure des places disponibles, être hébergés dans l'établissement de La Veyle, 19 allée de la Marpa 01290 GRIEGES. Tous renseignements seront fournis en appelant le 03 85 50 84 62 ou en adressant un message à l'adresse suivante : marpagrieges@orange.fr*

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 avril 2022
2. Délibération relative à l'intervention d'un géomètre en vue d'effectuer et de numériser un relevé du cimetière
3. Délibération relative à une modification des statuts de la communauté de communes
4. Délibération relative à la passation d'un nouveau contrat d'entretien du photocopieur)
5. Délibération relative à la réédition des dépliants proposés lors des visites de l'église et du colombier
6. Délibération relative à la modification des tarifs de la garderie scolaire
7. Délibération relative à l'engagement de travaux de voirie pour l'année en cours
8. Délibération relative au mode de publication des actes du conseil
9. Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin
10. Informations échangées au cours des commissions communales et intercommunales réunies depuis le 21 avril 2022
11. Information avant transmission au service compétent des permis de construire et déclarations préalables déposées depuis le 21 avril 2022
12. Questions diverses

### **1. Approbation du compte- rendu de la séance du 21 avril 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération relative à l'intervention d'un géomètre en vue d'effectuer et de numériser un relevé du cimetière**

Objet : Au vu des réponses reçues à la consultation de différents géomètres il est proposé de retenir le devis élaboré par l'entreprise CMG pour un montant de 1 740,00 euros TTC.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. Délibération relative à la passation d'un nouveau contrat d'entretien du photocopieur**

Objet : Par mesure d'économie budgétaire, il est proposé de changer de prestataire de service et de confier ce marché à l'entreprise « Votre bureau » pour un montant de 1350 € hors taxes.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité et la décision sera effective après que les délais de dénonciation du contrat en cours seront respectés.

### **4. Délibération relative à la réédition des dépliants proposés lors des visites de l'église et du colombier**

Objet : Compte tenu du fait que le stock est épuisé, il est proposé de confier la réédition des dépliants présentant d'une part l'église du 12<sup>ème</sup> siècle et d'autre part le colombien du 16<sup>ème</sup> siècle.

Décision : Sur la base des devis adressés par les éditeurs, il est décidé à l'unanimité de confier la réédition des dépliants à l'entreprise Guinard, pour un montant de 735,60 euros TTC.

### **4. Délibération relative à la modification des tarifs de la garderie scolaire**

Objet : Reprenant le débat ouvert à l'automne dernier concernant le fonctionnement de la garderie scolaire (Voir comptes rendus des réunions du conseil municipal en date des 21 octobre 2021, 25 novembre 2021 et 17 février 2022) ;

Considérant d'une part que la contribution n'a pas varié depuis douze ans minimum ;

Considérant d'autre part que le tarif moyen pratiqué sur l'ensemble de la Communauté de communes est établi à 2,24 euros pour les QF inférieurs ou égal à 720 et à 2,37 pour les QF supérieurs à 720,

Il est proposé de fixer le reste à la charge des parents à 2,20 euros pour les QF inférieurs ou égal 720 et à 2,40 euros pour les QF supérieurs à 720 mais ramené au ¼ d'heure soit 0,60 et 0,55 €.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Délibération relative à l'engagement de travaux de voirie pour l'année en cours**

Objet : Il est proposé d'engager les travaux de voirie regroupant les quatre chantiers suivants : le chemin du Moulin des Ponts, la Route de la Carronnière, la Route de Moncoin Haut et la route du Château pour une dépense de 25 263,82 euros TTC.

Décision : La proposition est adoptée à l'unanimité sachant que le projet concernant Les Pommerais est en cours d'instruction.

En outre il est acté la commande de panneaux pour le chemin piétonnier, la réalisation des passages piétons correspondant et la réfection de la peinture de ceux du village est estimée à une dépense de 2 161,44 euros TTC.

#### **6. Délibération relative au mode de publication des actes du conseil municipal**

Objet : A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 seront appliquées de nouvelles règles relatives à la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes pris par les collectivités territoriales (Voir l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021).

Pour les communes de moins de 3500 habitants, le choix des modalités de publicité des actes demeure libre : ils pourront soit être affichés, soit être publiés sur papier, soit être publiés par voie électronique. Toutefois ce choix devra être formalisé par une délibération du conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Décision : Le conseil municipal de Perrex choisit à l'unanimité le mode de l'affichage en mairie. Il garde donc le même fonctionnement qu'auparavant, les délibérations seront affichées au secrétariat et le procès-verbal allégé des séances dans la vitrine extérieure.

#### **7. Organisation des permanences pour les bureaux de votes des 12 et 19 juin 2022 (élections législatives)**

Objet : Les prochaines élections législatives sont fixées aux dimanches 12 et 19 juin. Les membres du conseil municipal sont invités à signaler rapidement leurs disponibilités.

Décision : Chacun des conseillers municipaux signalera ses disponibilités à la secrétaire de mairie pour les plages horaires suivantes : 8H-11H30, 11H30-15H et 15h-19 H.

#### **8. Informations échangées au cours des commissions communales et intercommunales réunies depuis le 17 mars 2022**

8.1 Rencontre avec les instances judiciaires à Lent : des interrogations subsistent sur l'application impérative des normes édictées dans le cadre du PLUi.

8.2 Réunion du SMIDOM : des précisions sont attendues concernant les décisions adoptées en vue de rationaliser le ramassage des ordures ménagères.

## **9. Information relative aux permis de construire ou aux déclarations préalables déposées depuis le 24 mars 2022**

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie :

SCI DUDUPERREX : PC pour prolongement auvent et mur clôture

SCI QUENDETI : PC pour construction d'un entrepôt,

M. BADET Didier : DP pour édification d'une clôture et installation d'un carport,

M. MORELLET Stéphane : DP pour construction d'un auvent,

## **10. Questions diverses.**

10.1 L'opération Brioches au bénéfice des handicapés sera réitérée cette année ; la date retenue est celle du samedi 8 octobre 2022. Madame Christine Marechal en assure la coordination.

10.2 L'association Patrimoine de Perrex organisera avec l'accord préalable du maire le survol du village de Perrex en vue de réaliser un très court métrage. L'association vise ainsi à valoriser les monuments remarquables de la commune. Cette intervention est programmée les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h 15.

**Il fixe un prochain conseil municipal le jeudi 23 juin 2022 à 20h00.**